

# Règlement de l'HIVERNALE de la Grande Champagne

**Toute inscription vaut pour acceptation de ce règlement et engagement des clauses spécifiques COVID décrites –ci-dessous.**

1 – description générale du règlement de la course (p.1-3)

2 – description des clauses d'engagement pour lutter contre la COVID. (p.3-5)

## **1 – Description générale du règlement de la course.**

**Date** : Samedi 28 Novembre 2020

**Départs et arrivées** : Château de Bouteville (16 057)

**Circuits** : courses natures sur chemins et monotraces au cœur de la campagne, des vignes et des bois. Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé. Circuits balisés et présence de contrôleurs.

**Courses** :

<b>courses</b>	<b>horaires de départ</b>	<b>D+</b>	<b>inscriptions</b>
8 KM	18h00	340	SOLO
15 KM	18h05	580	SOLO
22 KM	18h05	850	SOLO ou DUO

**Solo** : le coureur est classé à titre individuel sur l'une des trois distances.

**Duo** : une équipe de 2 coureurs est inscrite sur le 22km, un coureur disputera le 8km et un autre le 15km (moins 1 km). On procède au cumul du temps du coureur du 8 km avec celui du 15 km. Les deux coureurs qui forment ce « duo » sont alors classés uniquement dans la course duo, (*ils ne seront pas pris en compte dans le classement solo du 8km et du 15km*).

**Équipement obligatoire** : Masque (à porter au départ et à l'arrivée), Lampe frontale ou ventrale avec piles de rechange, vêtements chauds avec des bandes réfléchissantes, petit ravitaillement, bouteille d'eau ou Camel back avec réserve d'eau (*aucun ravitaillement solide ou liquide sur les circuits*) - téléphone et sifflet sont conseillés.

**Conditions d'âge et tarif** : 16 ans et + / Prix 8 € pour toutes les courses. Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale.

**Inscriptions Limitées** à 400 participants pour l'ensemble des courses proposées.

### **PAS D'INSCRIPTION POSSIBLE SUR PLACE**

- Inscriptions en ligne sur : <http://l'hivernalTrailGrandeChampagne-2020.ikinoa.com/> avec paiement sécurisé et possibilité d'assurance annulation.

Justificatif médical obligatoire pour prendre en compte une inscription : selon la réglementation en vigueur (article 6, loi du 23 mars 1999 relatif à la protection de la santé des sportifs) - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, le non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article L. 231-2 dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.

**Retrait des dossards** : Au château de Bouteville à partir de 13h00 à 17h30.

**Chronométrage à puces** : Chaque puce non rendue sera facturée 15€.

**Récompenses** : Nous offrons un ravitaillement de fin dans le château de Bouteville une soupe chaude accompagnée d'une tartine jambon braisée avec ses mogettes.

**Classements** :

<b>courses</b>			
<b>8 KM</b>	3 premiers scratch	1 <sup>ère</sup> féminine	
<b>15 KM</b>	3 premiers scratch	1 <sup>ère</sup> féminine	
<b>22 KM</b>	3 premiers scratch	1 <sup>ère</sup> féminine	
<b>DUO</b>	3 premiers scratch	1 <sup>ère</sup> équipe féminine	1 <sup>ère</sup> équipe mixte

**Il n'y aura pas d'affichage des résultats, ils seront consultables sur le site de la manifestation.**

[www.trailgrandechampagne.com](http://www.trailgrandechampagne.com)

Toute personne rétrocédant son dossard sans accord de l'organisation à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Port du dossard** : Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation. Non prise du départ d'un coureur : Tout coureur ayant retiré son dossard mais ne prenant pas le départ, doit informer l'organisation avant celui-ci et devra retourner la puce à l'organisation.

**Abandon** : Tout coureur qui abandonne doit le signaler au chronométrage d'arrivée et doit remettre sa puce.

**Entraide entre concurrents** : Tout concurrent est tenu de porter assistance en cas d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

**Protection de l'environnement** : Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif. Des poubelles de tri sélectif sont mises à disposition sur le site d'arrivée.

**Balisage** : Les participants doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Des signaleurs équipés de chasubles et de lampes seront présents sur le parcours afin de le sécuriser.

**Dopage** : Les participants aux courses running s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage. L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix. L'athlète doit justifier de son identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ou une autre pièce (document d'état civil avec filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale), voire témoignage.

**Secours et Sécurité** : Sauveteurs de la Charente - Signaleurs aux intersections –médecin seront présents sur place.

**Responsabilité Civile** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la MAIF 79038 NIORT Cedex. Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

**Divers** : Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : risques liés au COVID, spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé au poste de chronométrage. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants dans tous les résultats, d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve organisée par l'association : AVENTURES RUNNING SEGONZAC

Cette épreuve est inscrite au calendrier Running de la Charente. Elle est soumise à la réglementation de la FFA.

## **DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LUTTER CONTRE LA COVID**

### 1. Protocole COVID 19 et restrictions

**Afin de protéger au maximum les coureurs et les bénévoles, il sera indispensable de respecter strictement les mesures barrières en vigueur au moment de l'épreuve.**

**Tout engagement est conditionné à l'acceptation totale du règlement. En cas de refus, le coureur ou bénévole ne sera pas autorisé sur la manifestation.**

**L'organisation s'engage à :**

> A vérifier que toute personne porte un masque dans toute enceinte close + lors des moments clés que sont le départ et l'arrivée des courses. Le port du masque est obligatoire et sera contrôlé par des bénévoles. **Le non-respect du port du masque entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation.**

> Du gel hydrologique sera appliqué par des bénévoles pour pénétrer dans les zones de regroupement (accueil- départ – arrivée)

- > Mettre en place de circuits à sens unique en vue d'éviter les trafics non maîtrisés.
- > Organiser les flux en vue d'éviter les rassemblements (retrait des dossards, zone d'arrivée)
- > Mettre en place de signalétiques pédagogiques rappelant les bons comportements.
- > Sensibiliser les bénévoles et les coureurs au respect des règles sanitaires (affichages, mails, site, facebook, consignes sur place).
- > Désinfecter régulièrement les espaces utilisés.
- > Mettre en place des bénévoles référents COVID responsables du flux régulier des participants et du respect des engagements. Un référent coordinateur de plan Covid-19 sera désigné.

Ces engagements s'adressent non seulement aux participants ainsi qu'au public, mais aussi à tous les acteurs qui prennent part aux événements : membres de l'organisation, bénévoles, prestataires, partenaires, médias, ...

**Les coureurs, comme les bénévoles, s'engagent à respecter les recommandations de la FFA :**

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Se moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Être équipé et utiliser son propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en s'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course. (n° communiqué par l'organisation)

9/ Télécharger si possible et s'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports